

Financement



Formation professionnelle continue
Programme régional de formation
(PRF AS)

N° de marché : 2023P096S05288

Organisme responsable et contact

GRETA POITOU-CHARENTES -
SIÈGE ADMINISTRATIF
BLIARD Carlyne
06.25.04.47.70
carlyne.bliard@ac-poitiers.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarie(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle
Information collective

Niveau d'entrée requis :

Non renseigné

Conditions d'accès :

Les pré-requis obligatoires liés à cette
composante seront précisés et détaillés dans
la réponse de l'organisme de formation.

Prérequis pédagogiques :

Ne pas présenter d'incapacité ou de contre-
indication physique au métier. Avoir une bonne
résistance physique pour travailler debout
dans un environnement chaud et humide.
Accepter les conditions d'exercice du métier
(horaires décalés, travail jours fériés et samedi
etc.). Le projet professionnel devra avoir été
confirmé par une PMSMP ou une première
expérience du métier en CDD.

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

La présente consultation cible des actions devant répondre aux besoins en compétences des entreprises, et en qualification des publics afin de faciliter l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi durable.

Contenu et modalités d'organisation

BC1 Réaliser les soins thermaux prescrits par le médecin - Appliquer les prescriptions médicales et cartes de soins en respectant les consignes sur les zones à traiter et/ou les zones à éviter Préparer le soin thermal- mesurer les quantités d'eau, de boue, de gaz nécessaires Adapter le soin thermal (pression du jet d'eau, température de l'eau ou de la boue) apprécier le degré de sensibilité du curiste Dispenser les soins conformément aux prescriptions médicales/protocoles de soin dans les limites de champ d'intervention de compétences Expliquer le soin réalisé : gestes professionnel, effets. Ajuster le soin à la sensibilité et à l'état du curiste - 98 hBC2 Gérer les cabines de soins et les relations avec les curistes - Accueillir le curiste dans les cabines de soins en lui apportant des informations pratiques adaptées. Gérer l'organisation des cabines de soins en identifiant les incidences d'un changement d'horaire sur l'organisation des autres soins. Informer sa hiérarchie de l'état général du curiste dans le respect des règles de confidentialité et de discrétion. Traiter les échanges difficiles avec le curiste et les situations d'agressivité dans les limites de son champ d'intervention. Informer sa hiérarchie de toutes les anomalies constatées dans le fonctionnement des équipements de soins thermaux - 84 hBC3 Appliquer les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité - Apprécier l'état général lors de son arrivée dans le soin thermal en identifiant tous les signes extérieurs visibles de son état afin de le prendre en charge de manière adaptée Mettre en sécurité le curiste en cas de malaise en utilisant les techniques de premier secours (SST) Accompagner si nécessaire le curiste en mettant en oeuvre les bons gestes en vue d'assurer son installation dans le soin thermal, son confort et le bon déroulement et utiliser si nécessaire les appareils de levage et de transfert du curiste vers les soins thermaux (PRAP 2 S) - 53 hBC4 Mettre en oeuvre les techniques d'entretien des cabines et des équipements propres à l'établissement - Utiliser les produits de nettoyage et de désinfection appropriés en les dosant selon les protocoles en vigueur dans

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00509239	du 25/11/2024 au 18/04/2025	Jonzac (17)	GRETA POITOU-CHARENTES - SIÈGE ADMINISTRATIF		Non éligible	FPC
00579522	du 28/04/2025 au 19/09/2025	Royan (17)	GRETA POITOU-CHARENTES - SIÈGE ADMINISTRATIF		Non éligible	FPC